

Guide pratique du parent

Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu



À la conquête de l'univers !

TABLE DES MATIÈRES

Inscriptions	3
Renseignements généraux	5
Sécurité	9
Arrivées et départs	10



450-678-6290



Heures d'ouverture des bureaux
Lundi au vendredi
9h à 17h



information@gvl-inc.com

Nous offrons, en collaboration avec la municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu, pour les jeunes de 5 à 12 ans, une multitude de jeux hors du commun de façon à ce que les enfants puissent vivre la programmation de camp de jour la plus riche et la plus complète qui soit, dans un environnement à la fois sécuritaire et stimulant.

Un été formidable vous attend !

Inscriptions

Modalités de paiement

Périodes d'inscription

Les places sont limitées. Le principe du premier arrivé, premier servi sera appliqué.

En ligne au www.gvl-inc.com (crédit seulement)	À partir du 30 mars dès 10h
Par la poste 3275 1 ^{re} Rue, Local 5, Saint-Hubert, J3Y 8Y6	À partir du 30 mars dès 9h

La date limite pour les inscriptions au camp et au service de garde est le MERCREDI DE LA SEMAINE PRÉCÉDENTE, si la disponibilité le permet.

Il est important de respecter la date limite, car les inscriptions demandent une gestion importante (ratio animateur/enfants, formation des groupes et logistique du camp).

Par chèque



Paiement complet en un seul versement :

- Faire le chèque au nom de GVL inc.
- Indiquer le nom de l'enfant ainsi que le site de fréquentation au verso du chèque.
- Les chèques raturés ou initialés ne seront pas acceptés.
- AUCUN chèque ne sera accepté après le 29 mai.
- Il y a des frais de 20 \$ pour les chèques sans provision.

Carte de crédit



Paiement complet en un seul versement :

- Visa
- Visa Débit
- MasterCard

Argent comptant



Aucun paiement en argent comptant ne sera accepté cette année dû à la situation actuelle liée à la COVID-19.

Remboursement

Aucun remboursement ne sera accepté, sauf pour raisons médicales. La demande devra être faite par courriel à l'adresse remboursement@gvl-inc.com le plus rapidement possible, accompagnée d'une copie du certificat médical dûment signé par un médecin. Le client sera remboursé pour la fraction équivalente à la durée non réalisée moins une retenue de 10 % pour les frais administratifs. Tous les remboursements seront faits en septembre 2020. Nous n'accordons aucun remboursement pour des semaines antérieures aux demandes d'annulation ou de remboursement.



Reçus d'impôt

Il est nécessaire d'avoir avec vous le numéro d'assurance sociale du parent bénéficiaire du relevé 24 (émis en février 2021).

Si vous choisissez de ne pas inscrire votre NAS, aucun relevé 24 ne sera émis. Assurez-vous de bien remplir les formulaires d'inscription et la fiche santé, car les inscriptions incomplètes ne seront pas traitées.

Pour tout changement relatif à votre relevé 24, veuillez communiquer avec nous au releve@gvl-inc.com.

Renseignements généraux

Horaire et sites

Les camps débutent le 29 juin et se terminent le 21 août. Veuillez prendre note que les camps seront fermés le 1^{er} juillet.

Horaire de la journée d'activité : 9h à 16h

Horaire du service de garde : de 7h à 9h et de 16h à 18h

Centre communautaire

1060 Rue du Moulin-Payet
Saint-Antoine-sur-Richelieu
QC J0L 1R0



Horaire type d'une journée

7 h à 9 h	Service de garde
9 h à 9 h 30	Rassemblement (chansons et danses)
9 h 30 à 10 h 35	Activité de camp régulier
10 h 35 à 11 h	Collation
11 h à 12 h	Activité de camp régulier
12 h à 12 h 30	Dîner
12 h 30 à 14 h	Activité sportive ou jeux d'eau
14 h à 15 h 10	Activité de camp régulier
15 h 10 à 15 h 30	Collation
15 h 30 à 16 h	Jeu coop
16 h à 18 h	Service de garde

Communication aux parents



La petite semaine vous sera envoyée chaque vendredi par courriel !

Vous trouverez toute l'information relative à votre camp, le matériel à mettre dans le sac à dos, les détails concernant la sortie, les thèmes de la semaine ainsi que les coordonnées pour nous joindre.

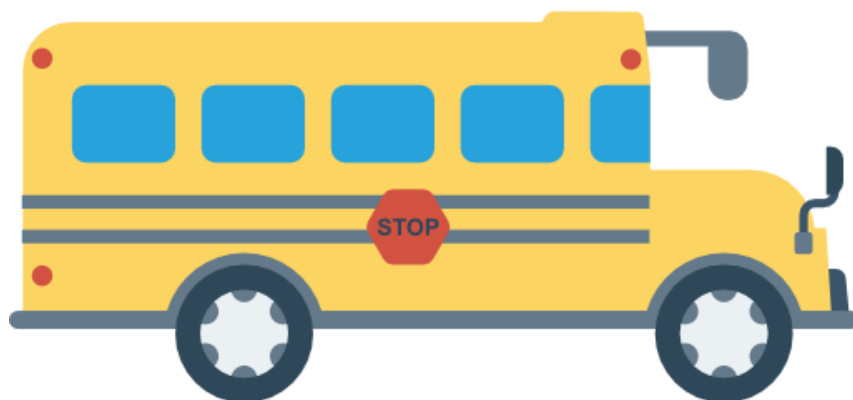
Âge requis et ratios

Les camps sont offerts aux enfants de 5 à 12 ans. Prérequis : maternelle complétée.

Nous respectons le ratio d'encadrement animateurs / enfants exigé par la Direction de la santé publique en raison de la situation actuelle liée à la COVID-19.

Sorties

Malheureusement, aucune sortie n'aura lieu cet été.



Effets personnels

Au camp, nous jouons, nous courons, nous dansons et nous nous amusons. Il se peut que les vêtements de vos enfants se salissent. Tentez de les habiller en conséquence.

Il est important d'identifier les vêtements et objets appartenant à votre enfant. Des tables pour les objets perdus seront installées, pensez à y jeter un coup d'œil ! Les camps AES se dégagent de toute responsabilité en cas de bris ou perte.



SAC À DOS



Souliers de course fermés



Maillot de bain



Serviette de plage



Casquette ou chapeau



Crème solaire



Bouteille d'eau



Vêtements de rechange (au besoin)



Souliers d'eau

BOÎTE À LUNCH



2 collations



Lunch



Ice pack

NE PAS APPORTER



Jeux électroniques et téléphones



Bijoux



Jouets de la maison



Noix et arachides
Merci d'éviter les aliments qui contiennent des traces.

Formation des employés

Nous offrons une formation complète dans laquelle nos employés apprennent, entre autres :

- les responsabilités de l'animateur ;
- les besoins et les caractéristiques de l'enfant ;
- les techniques d'animation ;
- les jeux coopératifs et grands jeux ;
- les risques et la discipline ;
- la communication et le travail d'équipe.

À cela s'ajoute une formation obligatoire en premiers soins ainsi qu'en lien avec la situation actuelle liée à la COVID-19 afin d'offrir à votre enfant un encadrement et un environnement sécuritaires.

Code de vie

Veuillez lire le code de vie avec votre enfant avant le début des camps.

Je m'engage à :

- Respecter les amis et les animateurs dans mes gestes et paroles.
- Prendre soin du matériel et des locaux.
- Respecter les règles et les consignes mises en place.
- Éviter toute forme de violence verbale ou physique.
- Participer aux activités.
- M'amuser tout au long de l'été !



Mesures disciplinaires

1 Avis verbal au parent.

3 2^e fiche écrite menant à une suspension.

2 1^{ère} fiche écrite en signe d'avertissement.

4 3^e fiche écrite menant à l'expulsion.

Ces procédures peuvent varier selon la gravité du geste. En cas de fiche écrite, le parent sera rencontré et une signature sera exigée.

Sécurité

Médicaments, EpiPen et incidents

Médicaments



Si votre enfant doit prendre un médicament lors de son séjour au camp, vous devrez remplir le formulaire d'autorisation et remettre ce médicament au responsable lors de sa première journée. Ce formulaire donne droit à l'animateur ou au responsable d'administrer ou de superviser la prise du médicament. Veuillez aviser le responsable de tous changements au cours de l'été.

EpiPen



Si vous indiquez sur la fiche santé de votre enfant que celui-ci a un auto-injecteur (EpiPen), vous devrez remplir le formulaire d'autorisation lors de sa première journée. Si vous avez un étui portatif (sac banane) à la maison, nous vous prions de l'apporter avec vous au camp.

Incident mineur



Pour tout incident mineur survenant au camp, un rapport d'accident sera dûment rempli et les soins nécessaires seront prodigués.

Vous serez informé de la situation lorsque vous viendrez chercher votre enfant en fin de journée ou durant la journée par appel téléphonique si nécessaire.

Incident majeur



Le personnel du camp prodiguera les premiers soins nécessaires et vous, ou la personne contact en cas d'urgence, serez contacté sur le champ. Si nécessaire, votre enfant sera conduit à l'hôpital.

Une fois rejoint, le parent ou la personne contact devra prendre la relève, et ce, le plus rapidement possible.

Les coûts de transport en ambulance et les soins de santé sont aux frais du parent.

Arrivées et départs

Signatures

Exceptionnellement cet été, ce sera l'animateur ou le responsable à la table d'accueil qui signera la feuille de présence à l'arrivée de votre enfant ainsi qu'à son départ en fin de journée.

Lorsqu'un adulte vient chercher l'enfant, il doit obligatoirement présenter une **pièce d'identité avec photo** à l'animateur de l'accueil. Si une personne autre que le parent vient chercher l'enfant, elle devra faire partie des personnes autorisées et avoir avec elle sa **pièce d'identité avec photo**.



Pénalités

Veillez prendre note que si vous venez chercher votre enfant après 16h (s'il n'est pas inscrit au service de garde) ou 18h (s'il est inscrit au service de garde), des frais de **5 \$** par tranche de 15 minutes de retard vous seront exigés. Ce montant sera payable directement au camp de jour le jour même du retard.

Enfants marcheurs

Si votre enfant a l'autorisation de quitter seul, vous devrez signer le formulaire d'autorisation dès votre arrivée lors de sa première journée au camp.

Veillez s'il vous plaît nous aviser des retards et/ou absences de votre enfant marcheur, puisque le camp de jour se dégage de toute responsabilité entre le lieu de résidence et le camp.